

Opiacé - Définition

Avril 2016

1. Définition

Définition

Dérivés de l'opium, les opiacés correspondent à une substance médicamenteuse narcotique. À noter que l'opium est une substance psychotrope à base de latex du pavot somnifère. Ainsi, les opiacés agissent au niveau des récepteurs opiacés, situés dans le cerveau, et régulent la réponse à différents stimuli tels que la douleur, le stress ou encore les émotions. D'ailleurs, le cerveau humain produit lui-même certains opiacés dits "naturels" comme les endorphines. Les opiacés synthétiques tels que la morphine sont souvent utilisés dans le cadre médical pour leurs propriétés analgésiques.

Réalisé en collaboration avec des professionnels de
la santé et de la médecine, sous la direction du
Docteur Pierrick HORDÉ

Ce document intitulé « Opiacé - Définition » issu de **Journal des Femmes Santé** (sante-medecine.journaldesfemmes.com) est soumis au droit d'auteur. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite. Sante-Medecine.net adhère aux principes de la charte « **Health On the Net** » (HONcode) destinée aux sites Web médicaux et de santé. Vérifiez ici.